

4. Crédibilité des noms géographiques dans les documents

La Conférence,

Considérant qu'il est souhaitable de fournir des renseignements à partir desquels les utilisateurs pourront juger de l'exactitude des noms géographiques contenus dans un document particulier constituant une source de noms géographiques,

1. Recommande que, dans ces documents, il soit indiqué si les noms en question ont été approuvés par l'organisme national s'occupant des noms géographiques ou ont un caractère provisoire. Dans l'un ou l'autre cas, il faudrait fournir le maximum de renseignements possible sur la source des noms, en indiquant par exemple, s'ils ont été recueillis sur le terrain, tirés de documents ou spécialement attribués;

2. Recommande en outre, d'indiquer aussi le degré d'exactitude des noms, de préciser s'ils sont complets et d'usage courant et, le cas échéant, de citer les documents antérieurs désormais périmés quant aux noms.

5. Activités et réunions des divisions

La Conférence,

Ayant pris en considération la résolution 7 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 26/ et la résolution 19 de la deuxième Conférence 27/,

Prenant aussi en considération la productivité croissante des réunions organisées au sein des divisions et entre elles et des travaux entrepris en coopération dont il a été fait état à la Conférence,

Recommande que les divisions poursuivent et élargissent ces activités et communiquent à la Section de cartographie du Centre pour les ressources naturelles, l'énergie et les transports du Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies des rapports sur les réunions à mesure qu'elles se tiennent, sur les accords à mesure qu'ils sont réalisés et sur les programmes entrepris en coopération à mesure qu'ils sont lancés.

6. Liste des noms de pays

La Conférence,

Considérant qu'un groupe de travail du Groupe d'experts des noms géographiques a presque terminé une liste multilingue des noms de pays 28/,

26/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 13.

27/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 15.

28/ Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur sa sixième session (ESA/RT/C/GN/4), Annexe VII.

Notant que le Service de terminologie de la Division de traduction du Département des conférences du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est aussi concerné par cette question et les questions connexes,

1. Recommande que le Groupe d'experts pour les noms géographiques termine la liste des noms de pays à laquelle il travaille;

2. Recommande en outre que le Groupe d'experts étudie simultanément les moyens de coordonner ses travaux avec ceux d'autres services ou départements du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Service de terminologie.

7. Aides pour la prononciation

La Conférence,

Notant que le transfert des noms d'un système d'écriture à un autre serait facilité par des renseignements sur la prononciation,

Reconnaissant que dans la pratique il est difficile d'indiquer des prononciations précises mais qu'il est possible de fournir des indications sur les prononciations approximatives susceptibles d'être comprises dans l'écriture d'arrivée,

Recommande que le Groupe d'experts examine la nature et la conception des recherches et des expériences qui pourraient aider à établir la gamme des prononciations compréhensibles.

8. Romanisation des noms géographiques chinois

La Conférence,

Reconnaissant que l'alphabet phonétique chinois est le système officiel de la Chine pour la translittération en caractères latins et que les règles de translittération des toponymes chinois à l'aide de l'alphabet phonétique chinois ont été rédigées en Chine,

Notant que l'alphabet phonétique chinois est bien fondé du point de vue linguistique et convient très bien à la romanisation des noms géographiques chinois, qu'un Atlas de la République populaire de Chine en graphie phonétique chinoise, une Nomenclature des noms géographiques chinois en graphie phonétique chinoise (avec les graphies usuelles en anglais) et d'autres documents ont déjà été publiés en Chine et que l'alphabet susmentionné est déjà largement utilisé,

Considérant qu'il est tout à fait possible d'adopter l'alphabet phonétique chinois (Pinyin) pour la romanisation à l'échelon international des noms géographiques chinois moyennant une période de transition appropriée,

Recommande que l'alphabet phonétique chinois (Pinyin) soit adopté comme système international pour la romanisation des noms géographiques chinois.

9. Romanisation des caractères arabes

La Conférence,

Considérant l'importance qu'il y a à élaborer un système unique pour la translittération de l'arabe en caractères latins,